

VARIÉTÉS.

Attaques contre la vaccine à l'Académie de Belgique ; vaccine animale.—On voit par périodes presque régulières revenir des attaques contre la vaccine ; et, pour la fin de l'année dernière, c'est l'Académie de médecine de Belgique qui en a été le théâtre. Un membre de la savante assemblée, M. Boens l'a faite sous la forme de la communication suivante : *Plus de vaccin, plus de vaccine, ou moyen de supprimer la méthode de Jenner.* On le voit, le titre vise au bruit, et les grands discours de M. Boens avec tout autant de sonorité que le titre du mémoire, n'ont apporté aucun fait sérieux à l'appui de sa thèse. Nous avons lu attentivement le contenu du bulletin, parce que le nom de M. Boens bien connu par d'autres travaux estimés, attirait l'attention ; et nous n'aurions pas cru qu'il bâtit une exposition si retentissante, sur un aussi maigre fonds. Pas un fait certain, pas un fait nouveau, des assertions dans le genre de celle-ci. "Les accidents dus à la vaccine peuvent être évalués à 150,000 pour la Belgique seulement dans le cours de dix à quinze années." On ne peut pas être plus précis.

Un fait de prétendue syphilis vaccinale, dont la description, courte du reste mais sans valeur, ne démontre rien du tout, complète l'ensemble des arguments apportés contre la vaccine.

M. Boens montre que l'on se querelle encore sur la valeur du virus animal et du virus humain, et conclut à la fin que partout où les soins hygiéniques suffisent il n'y a pas de variole.

Les discours prolongés de M. Boens paraissent avoir fait perdre patience à la Société, car le compte rendu nous indique de la part de quelques membres des aménités qui ne sont ni scientifiques ni parlementaires. Et cependant nous pensons qu'en Belgique comme en France les comptes rendus adoucissent les âpretés de la discussion. Ainsi, selon ce compte rendu, comme on proposait suivant règlement d'imprimer le mémoire, M. Barella en profita pour protester contre les habitudes trop larges de l'Académie et demander le renvoi à la commission. "Je suppose, ajouta-t-il, qu'un membre de l'Académie soit atteint d'aliénation mentale ou que ses facultés baissent, et que admis à la tribune il donne lecture d'un travail qui se ressemble de cette infirmité, devrait-on l'imprimer ?" Il ajoute, il est vrai, plus loin que ce n'est pas une allusion personnelle.

On conçoit sans peine, en effet, l'état d'énervement d'une assemblée qui s'entend répéter des lieux communs cent fois réfutés. C'est un cas qui se montre dans toutes les assemblées